

Acte de mariage de BASCLE Jean Pierre et ENJELVIN Marie Anne

[98]x[99]

L'an mil huit cent treize, et le vingt-huit juillet, devant nous Maire et officier civil de la commune de Saugues sont comparus pour contracter mariage savoir Jean Pierre BASCLE, cultivateur, né à Grèzes le vingt huit août mil sept cent quatre vingt deux, fils majeur et légitime à Noël aussi cultivateur et de défunte Marie Anne PHILIPON, décédée le vingt-neuf janvier mil huit cent sept, le futur acte habitant cette ville qu'il est conscrit de l'an seize non désigné d'une part,

Et Marie Anne ENJELVIN, née au lieu de Bergounioux où elle habite le dix sept février mil sept cent quatre vingt trois, fille majeure et légitime à Jacques ENJELVIN, cultivateur et de Marie JAMMES décédée le vingt trois juin mil huit cent six d'autre part,

Lesquelles parties agissant l'une et l'autre du vouloir de leurs pères ici présents nous ont invité de vouloir procéder au mariage entre eux projeté, dont les publications ont été faites tant en cette mairie qu'en celle de Grèzes les dix-huit et vingt-cinq du mois d'août, sans que nulle opposition soit parvenue, devant empêcher ledit mariage décidé, ainsi qu'il conste du certificat de M. le maire de Grèzes, faisant en conséquence droit à leur jubilation, après avoir donné lecture de toutes pièces susmentionnées, ainsi que du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, les actes correspondants, ladite fiche certifiée par M. le maire dudit Grèzes [...] suivant les registres à notre possession, avons demandé auxdits BASCLE et ENJELVIN s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi qu'ils sont unis en mariage, de quoi avons rédigé acte en présence de Sieur Joseph LUÇON, huissier, Aimable BOUARD, tisserand, Baptiste et Ambroise VERNET,

journaliers, tous quatre majeurs habitant audit Saugues, lecture faite du présent ont signé avec nous LUÇON et BOUARD, les autres témoins et contractants ne l'ayant su faire de ce requis.